



Pension alimentaire non déclarée et non versée.

Par **horelle**, le **15/07/2010** à **13:41**

Bonjour, je suis séparée du père de mon fils depuis 5 ans. Nous nous sommes arrangé à l'amiable quant à la garde et la pension alimentaire qui n'est alors pas déclarée. Il doit me verser 300 euros. Ceci n'a pas été respecté durant quelques mois puisqu'il avait perdu son travail. Depuis janvier il a retrouvé un poste qui lui permet d'honorer à nouveau la pension. Il ne m'a toujours pas remboursé les pensions de retard malgré ses promesses. Et ce mois-ci, dit ne pas pouvoir me la verser suite à des frais mécaniques. Chaque fois c'est moi qui paie sa mal gestion, ses excès, et abus. Que dois-je faire? Je n'ai pas les moyens de me payer un avocat? Quels sont mes recours? Merci de me répondre. Aurélie Brasier

Par **Marion2**, le **15/07/2010** à **14:50**

Bonjour, - Etes-vous mariée avec le père de votre fils ? Si c'est le cas, il faut un avocat
- Si vous n'êtes pas mariée, un avocat n'est pas nécessaire. Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez. Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire et sur le droit de visite et d'hébergement. Si le père de votre fils ne verse pas la pension alimentaire, vous pourrez saisir un huissier avec le jugement afin de faire procéder à une saisie, soit sur salaire, sur indemnités chômage, blocage compte bancaire, etc... Dans la mesure où actuellement vous n'avez aucun document officiel, vous n'avez aucun recours pour récupérer les arriérés de pension alimentaire. Agissez rapidement. Bon courage.

Par **horelle**, le **26/07/2010** à **12:01**

merci pour vos précieuses informations